

**AVIS PUBLIC
IMMEUBLE ALIÉNÉ
(ERRATUM SUIVANT LA PUBLICATION DE L'AVIS DU 2 NOVEMBRE 2022)**

Veillez prendre note que, suivant la parution de l'*Avis public d'immeuble aliéné* dans l'édition du jeudi 3 novembre 2022 du *Journal Le Courrier* et publié sur le site Internet de la Ville, le Conseil municipal a procédé à l'adoption de la résolution 23-630, le 2 octobre 2023, par laquelle il a autorisé l'annulation de l'acte de cession du lot 1 701 937 du Cadastre du Québec, à titre gratuit, en faveur du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, intervenu sans droit le **21 octobre 2022**.

En conséquence, conformément à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que l'immeuble suivant a été à nouveau aliéné par la Ville de Saint-Hyacinthe :

TRANSACTION	IMMEUBLE
Cession à titre gratuit au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE Le 6 octobre 2023	Lot 1 701 937 du Cadastre du Québec Avenue T.-D.-Bouchard

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 31 octobre 2023.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA
Greffière